

Nîmes le 17 mai 2024

Affaire suivie par : Natacha MOLOT
Téléphone : 04 66 36 40 56
Courriel : natacha.molot@gard.gouv.fr

Le préfet du Gard

à

Liste de destinataires in fine

Objet : Plan Vigipirate – Posture Eté - Automne 2024 – Maintien au niveau « Urgence Attentat »

Référence : Notes n°10036/SGDSN/PSE/S et n° 2024-70 du 7 mai 2024 relatives à l'adaptation de la posture Vigipirate

Comme vous le savez, le plan VIGIPIRATE est placé à son niveau le plus élevé, « *Urgence Attentat* », depuis le 24 mars dernier, à la suite de l'attentat de Moscou et face aux menaces terroristes pesant sur notre pays.

La nouvelle posture de la période « *Eté – automne 2024* », approuvée par le Premier ministre et applicable depuis le 7 mai, maintient l'ensemble du territoire national au niveau « *Urgence Attentat* ».

Elle permet d'adapter le dispositif de sécurité nationale à cette période, marquée prioritairement par la séquence des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024. Dans ce contexte, elle met l'accent sur :

- la sécurité des sites métropolitains et ultramarins en lien avec les JOP 2024 et le relais de la flamme ;
- la sécurité des lieux de rassemblements culturels et festifs et des lieux de cultes ;
- la sécurité des transports collectifs et des bâtiments publics.

Si notre département n'accueille pas d'épreuve olympique, les espaces où des manifestations publiques, en lien avec cet événement majeur, pourraient être organisées devront faire l'objet d'une vigilance particulière.

À cet effet, un effort de surveillance et de contrôle devra être porté sur les rassemblements liés aux JOP mais également à l'Olympiade culturelle et à l'Euro de football, ainsi que les lieux de rassemblements festifs et leurs abords, qui connaîtront un afflux de public en cette période estivale, notamment les ERP de type N (restaurants et débits de boisson).

L'importance des JOP ne doit toutefois pas masquer la sensibilité d'autres rassemblements à caractère festif, culturel ou religieux et les flux importants de voyageurs dans les transports

collectifs en cette période de vacances d'été, notamment le week-end des chassés-croisés du 26, 27 et 28 juillet, concomitant à l'ouverture des JOP.

Dans ce contexte, il est attendu de votre part que vous vous assuriez sans délai, chacun dans vos domaines respectifs, de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives et appliquées strictement.

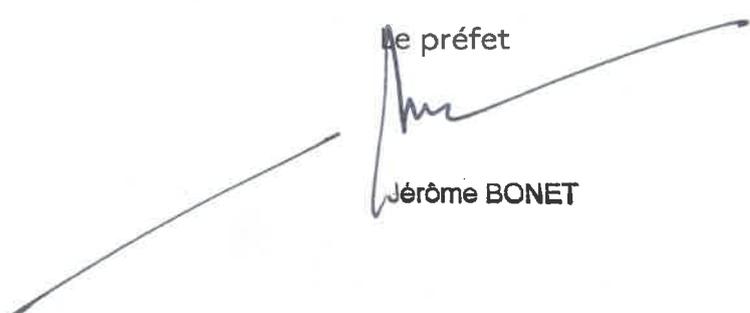
S'agissant des grands espaces commerciaux, des sites touristiques, de loisirs, ainsi que des transports collectifs qui connaissent une forte affluence du public en cette période estivale et de soldes, je vous rappelle l'absolue nécessité :

1. de sensibiliser les personnels de ces lieux aux bons comportements à adopter en cas de situation suspecte ou de menace terroriste, de confinement et d'évacuation. Vous pourrez vous appuyer sur le portail du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/>.

2. de renforcer les échanges et la coordination locale entre les acteurs publics et privés (convention locale de coopération de sécurité, référent sûreté...)

Sachant compter sur votre pleine et entière mobilisation, je vous remercie pour les diligences mises en œuvre. Mes services (pref-defense-protection-civile@gard.gouv.fr) restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Le préfet



Jérôme BONET

DESTINATAIRES

- Mesdames et Messieurs les maires du Gard
- Madame la Présidente du Conseil Départemental
- Madame la Présidente du Conseil Régional
- Mesdames, Messieurs les Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale
- Monsieur le Président de l'association des maires du Gard
- Monsieur le Président de l'association des maires ruraux du Gard

- Madame et messieurs les représentants des chambres consulaires
- Monsieur le président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
- Monsieur le directeur du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air
- Mesdames et messieurs les directeurs des centres commerciaux

- Mesdames et messieurs les représentants des cultes

- Mesdames et messieurs les chefs de service de l'état
- M. le directeur des services de l'Education Nationale
- M. le président de l'université de Nîmes
- Mme la directrice de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes

- M. le directeur de l'aéroport Nîmes Grande Provence Méditerranée
- M. le directeur régional de la SNCF
- M. le Président de la Fédération Nationale des transports de Voyageurs (FNTV)
- M. le Président de la fédération nationale des transports routiers (FNTR)
- M. le directeur des Voies Navigables de France

en communication pour information à :

Madame, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale du Gard

Madame le directeur interdépartemental de la police nationale des Bouches du Rhône

Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale de Vaucluse

Monsieur le général, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Gard

Monsieur le délégué militaire départemental

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours

